

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2023
- Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire

* AFFAIRES FINANCIERES :

- Attribution d'une subvention aux associations pour l'exercice 2024
- Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024
- Exonération partielle des pénalités de retard de la société SAS SCAE pour le lot n°8 « Electricité courant fort et faible et système de sécurité incendie » du marché de création d'un Centre Aéré sur la commune de ROUSSET
- Exonération totale des pénalités de retard de la société SARL ALLIAGE pour le lot n°5 « Serrurerie » du marché de création d'un Centre Aéré sur la commune de ROUSSET
- Exonération totale des pénalités de retard de la société SAS EUROVIA PACA pour le lot n°10 « Terrassement Voirie » du marché de création d'un Centre Aéré sur la commune de ROUSSET

* AFFAIRES GENERALES :

- Fourrière automobile : Mise à jour des tarifs
- Installation d'équipements de radiotéléphonie Avenue Robert Bienvenu : Transfert de la convention conclue avec Free Mobile à la société On Tower France : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Louis ALARD : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Rousset
- Convention de mise à disposition de l'offre de service numérique métropolitaine pour l'application de gestion du contingent de logements sociaux « PELEHAS MODE WEB » : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Rousset
- Mise à disposition de l'outil informatique de l'observatoire fiscal métropolitain par la Métropole Aix-Marseille-Provence : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Rousset

* AFFAIRES JEUNESSE/PETITE ENFANCE :

- Séjours de vacances hiver 2024 : Participation aux frais des jeunes Roussetains

*QUESTIONS DIVERSES